

DOCUMENT N° 57

RESOLUTION SUR LE CAMBODGE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004, sur proposition de la commission politique,

RAPPELANT l'impasse politique au Cambodge qui empêchait depuis près d'un an la formation du gouvernement et le parlement de siéger ;

CONSIDERANT que le parlement du Cambodge doit ratifier l'entrée du pays dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'ici les prochains mois et qu'il doit ratifier d'ici la fin de l'année 2004 l'accord conclu avec les Nations Unies pour la création d'un tribunal destiné à juger les responsables du génocide ;

SE FELICITE de la réussite des négociations qui ont permis cette sortie de crise et ouvrent la voie à la formation d'un gouvernement de coalition ;

ET SOUHAITE vivement que le Cambodge, membre fondateur de la Francophonie institutionnelle, occupe pleinement sa place au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en général et de notre assemblée parlementaire en particulier.